

Lorraine Ambulance Taxis

Rue Robert Schumann
ZAC du Breuil
54850 MESSEIN
SIRET : 477 817 233 00018
APE 542 557 616

n:4

☎ 03 83 47 10 10

☎ 03 83 47 10 11

nouvelle Adresse :
10 B rue Capitaine Caillon
54210 NEUVES-MAISONS

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Pierre REISTROFF, gérant de Lorraine Ambulance Taxi

décide à compter **du 21 décembre 2008 de vendre**, à titre onéreux, la licence taxi n° 1 de MESSEIN à TAXI LORRAINE (société en cours de formation), représentée par Mme BERBE Isabelle, en tant que gérante.

Nous vous sollicitons pour lui fournir une autorisation préalable afin qu'elle puisse, dès maintenant, démarrer son activité taxi à compter du 21 décembre, date de la création de l'entreprise.

Fait à Neuves-Maisons,
le 14 novembre 2008

Mr REISTROFF J.P., Gérant H.



PS : Pourriez-vous me fournir mon autorisation actuelle de stationner.

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 30 novembre 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	509 847 711 R.C.S. Nancy
Date d'immatriculation	13/01/2009
Dénomination ou raison sociale	TAXIS LORRAINE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	10 000,00 Euros
Adresse du siège	240 rue de Cumène Centre d'Affaires Ariane 54230 Neuves Maisons
Durée de la personne morale	Jusqu'au 12/01/2108
Date de clôture de l'exercice social	31 juillet

ESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	MELCHIOR Isabelle
Nom d'usage	BERBE
Date et lieu de naissance	Le 11/10/1964 à NANCY (54)
Nationalité	Française
Domicile personnel	Parc de Libremont Batiment A 54220 Malzéville

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	240 rue de Cumène Centre d'Affaires Ariane 54230 Neuves Maisons
Nom commercial	TOUS TRANSPORTS TERRESTRES
Activité(s) exercée(s)	Transport en taxis - Transport public routier de personnes avec tous véhicules motorisés ou non, sans limitation de places
Date de commencement d'activité	22/12/2008
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

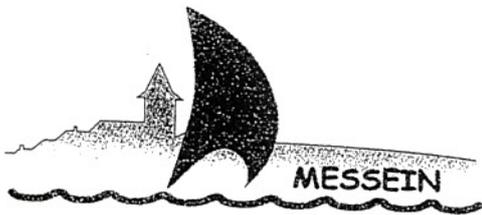
MENTIONS DES DÉCISIONS INTERVENUES DANS DES PROCÉDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention n° 7135 du 16/10/2012 (Ouverture d'une procédure de) Redressement judiciaire
Par jugement en date du 16/10/2012, le Tribunal de Commerce de Nancy a prononcé l'ouverture d'une procédure de REDRESSEMENT JUDICIAIRE à l'encontre de TAXIS LORRAINE (SARL), a désigné en qualité de Mandataire Judiciaire, Me Eric BOGELMANN, 53 Avenue Foch - 54000 NANCY, a ouvert une période d'observation pour une durée de 6 mois et a fixé la date de cessation des paiements au 15/01/2012.

- Mention n° 1790 du 14/03/2013 Prolongement de la période d'observation (RJ)
Par jugement en date du 12/03/2013, le Tribunal de Commerce de Nancy a ordonné le RENOUVELLEMENT de la PÉRIODE D'OBSERVATION dans la procédure de TAXIS LORRAINE (SARL) jusqu'au 15/10/2013 et nommé la SCP BAYLE-CHANEL prise en la personne de Me CHANEL, es qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance en cours de la procédure.

- Mention n° 5911 du 11/09/2013 Jugement de liquidation judiciaire en cours de procédure
Par jugement en date du 10/09/2013, le Tribunal de Commerce de Nancy a prononcé la CONVERSION du REDRESSEMENT JUDICIAIRE en LIQUIDATION JUDICIAIRE de TAXIS LORRAINE (SARL) et a désigné





Pièce n: 6

ATTESTATION

Je soussigné, Daniel LAGRANGE, maire de Messein, autorise le stationnement du taxi appartenant à la société TAXI LORRAINE (Mme BERBE Isabelle), sur le parking situé place de l'Estacade, rue du Bois de Grève à Messein.

Cette autorisation fait suite au rachat par Mme BERBE de la licence de taxi n° 1 précédemment détenue par M. Jean-Pierre RESTROFF.

La présente attestation est établie ce jour pour faire valoir ce que de droit.

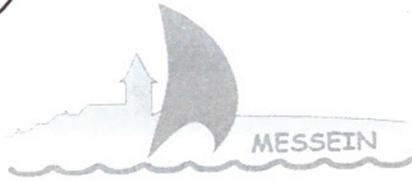
Fait à Messein, le 24 décembre 2008

MESSEIN

Le Maire,

Daniel LAGRANGE





n: 7

Autorisation préalable Stationnement taxi

Je soussigné, Daniel LAGRANGE, maire de Messein, autorise le stationnement du taxi appartenant à la société TAXI LORRAINE (Mme BERBE Isabelle), sur le parking situé place de l'Estacade, rue du Bois de Grève à Messein.

Cette autorisation fait suite au rachat par Mme BERBE de la licence de taxi n° 1 précédemment détenue par Lorraine Ambulance Taxi, vendue le 28 décembre 2008 et dont le gérant était Monsieur Jean-Pierre RESTROFF.

La présente attestation est établie ce jour pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Messein, le 26 Juillet 2011



Le Maire,


Daniel LAGRANGE



Regularisation
A18

Préfecture
Direction des libertés publiques
Bureau des réglementations

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Enghac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TAXIS ET VOITURES DE
PETITE REMISE**

La commission départementale sous la présidence du Préfet permet la concertation entre les représentants de l'administration, les usagers et les professions concernées. Elle est chargée de donner des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline. Elle est obligatoirement consultée pour la fixation du nombre de taxis à exploiter dans chaque commune, pour chaque cession, reprise ou création d'autorisation de stationnement
code des transports, décret 86-427 du 13 03 1986
article 9 du décret 95-935 du 17 08 1995 modifié

FICHE DE SYNTHÈSE AUTORISATION DE STATIONNEMENT
(à remplir en totalité par le Maire de la commune de stationnement)

cocher la case correspondante

A Demande de CESSION (présentation d'un successeur à titre onéreux) d'une autorisation de stationnement dans la COMMUNE de.....
Numéro(s) de(s) l'autorisation(s) concernée(s).....
-Si l'exploitation concerne la CUGN, numéro de l'autorisation dans l'agglomération nancéienne

OU

B Demande de CREATION d'une autorisation de stationnement dans la commune de : MESSEIN
Nombre d'habitants dans la commune : 1879
-Précisez le nombre des autorisations de stationnement déjà existantes... 0
-N° de la future autorisation de stationnement... 1
-S'il s'agit d'une reprise de l'autorisation de stationnement en mairie (conditions non requises pour une cession à titre onéreux) avec attribution selon les listes d'attente, indiquez le n° d'autorisation de stationnement existante.....

DEMANDEUR

NOM: BERBÉ PRENOM: Isabelle

Date de naissance: _____ Lieu de naissance: _____
Adresse: 240 Rue de Cumene Tel 03 83 47 10 10
54230 Neuves Maisons

SITUATION du DEMANDEUR: (cocher)
 artisan taxi
ou société

Si vous même vous n'exploitez pas personnellement l'autorisation justifier de quelle manière elle le sera -conjoint -salarie -autre
N° de carte professionnelle de taxi: _____

Si le demandeur exerce déjà la profession d'exploitant de taxi en Meurthe-et-Moselle, préciser:

Le nombre d'autorisations de stationnement détenues: 1
La ou les communes concernées Neuves Maisons
Le nombre de véhicules taxis _____
Le nombre de chauffeurs salariés: _____

18

NATURE DE LA DEMANDE

S'il s'agit d'une demande de création ou reprise, le demandeur est-il bien inscrit en n°1 sur la liste d'attente de la commune ?(entourer la réponse correspondante)

OUI

~~NON~~

S'il s'agit d'une demande de cession après décès de son titulaire, préciser :

Le nom et le prénom du titulaire
La date du décès :

S'il s'agit d'une demande de cession à titre onéreux d'une autorisation existante dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 20 janvier 1995 préciser :

Le nom et le prénom du titulaire (cédant)
La date de délivrance de l'autorisation:

(Les conditions d'une exploitation effective et continue doivent avoir été vérifiées par le Maire)

MOTIVATIONS DU DEMANDEUR

(raisons économiques - financières - nouveaux marchés - possibilité d'embauche, ...)

Ne pas hésiter à faire joindre au demandeur tout document susceptible d'éclairer la commission

AVIS MOTIVE DU MAIRE

Fait à Renève le 24 janvier 2012

Le maire (signature et cachet)



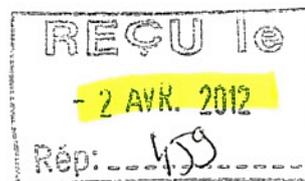
[Handwritten signature]

n:



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE



n: 9

Préfecture

Direction des libertés
publiques

Bureau des usagers de la
route

Nancy, le 23 MAR 2012

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Monsieur le Maire

de

54850 MESSEIN

Affaire suivie par : Evelyne GEOFFROY
Tél. 03 83 34 27 57
Courriel : Pref-DLP2@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Autorisation de stationnement de taxi au bénéfice de la société « Taxis Lorraine » dont la gérante est Madame BERBE

Vous m'avez transmis un dossier d'autorisation de stationnement à soumettre pour avis à la commission départementale des taxis et voitures de petite remise en précisant qu'il s'agissait d'une régularisation.

J'observe que cette autorisation serait de fait en vigueur depuis 2008.

J'appelle votre attention sur le fait que selon l'article 9 du décret 95-935 du 17 août 1995, la saisine de la commission départementale des taxis pour avis est obligatoire lorsque le Maire fixe le nombre de taxis admis à être exploités dans la commune, attribue les autorisations des stationnement et délimite les zones de prise en charge.

Ce n'est qu'après réception de l'avis de la commission que le maire est en mesure de délivrer l'autorisation de stationnement en prenant un arrêté communal.

Le Maire ne doit pas délivrer d'autorisation provisoire de stationnement. Il est rappelé que l'arrêté provisoire comme l'arrêté pris sans consultation préalable de la commission est une illégalité susceptible d'entraîner l'annulation de l'acte en cas de recours contentieux, alors même que l'avis émis ne lie pas l'autorité décisionnelle.

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

n: 9

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire part de vos observations avant de soumettre le dossier à l'avis de la commission départementale lors d'une prochaine réunion.

n

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jéan-François RAFFY



autorisation de stationnement

(12)

Sujet: autorisation de stationnement
De : GÉOFFROY Evelyne PREF54 <evelyne.geoffroy@meurthe-et-moselle.gouv.fr>
Date : 10/10/2013 16:43
Pour : Mairie MESSEIN <mairie@messein.fr>

A l'attention de M Lagrange

Bonjour Monsieur le Maire

Comme suite à votre appel téléphonique de ce jour voici le fonds de dossier qui est passé en commission départementale des taxis le 13 mars 2012 comme il s'agissait d'une régularisation les membres ont décidé de surseoir à ce dossier et vous avez reçu un courrier du Secrétaire

Général le 23 mars 2012

Ce dossier n'a jamais été représenté en commission départementale des taxis sans éléments nouveaux

Avez vous dans vos archives une autorisation de stationnement (même provisoire) datée de 2008 accordée à Mme Berbe (date supposée du rachat) et en préalable une autorisation de stationnement accordée à M Reistroff (le cédant) ?

Mme Geoffroy Evelyne
adjoite au chef du bureau des usagers de la route
tel 03 83 34 27 57

—Pièces jointes : _____

n:10



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

n. 11

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture
Direction des libertés publiques
Bureau des usagers de la route

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TAXIS ET VOITURES DE
PETITE REMISE**

La commission départementale sous la présidence du Préfet permet la concertation entre les représentants de l'administration, les usagers et les professions concernées. Elle est chargée de donner des avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de discipline. Elle est obligatoirement consultée pour la fixation du nombre de taxis à exploiter dans chaque commune, pour chaque cession, reprise ou création d'autorisation de stationnement
code des transports, décret 86-427 du 13 03 1986
article 9 du décret 95-935 du 17 08 1995 modifié

FICHE DE SYNTHÈSE AUTORISATION DE STATIONNEMENT
(à remplir en totalité par le Maire de la commune de stationnement)

cocher la case correspondante

A - Demande de **CESSION** (présentation d'un successeur à titre onéreux) d'une autorisation de stationnement dans la **COMMUNE de** RESSAIGN
Numéro(s) de(s) l'autorisation(s) concernée(s) 1
-Si l'exploitation concerne la CUGN, numéro de l'autorisation dans l'agglomération nancéienne

OU

B - Demande de **CREATION** d'une autorisation de stationnement dans la commune de :
Nombre d'habitants dans la commune :
-Précisez le nombre des autorisations de stationnement déjà existantes.....
-N° de la future autorisation de stationnement.....
-S'il s'agit d'une reprise de l'autorisation de stationnement en mairie (conditions non requises pour une cession à titre onéreux) avec attribution selon les listes d'attente, indiquez le n° d'autorisation de stationnement existante.....

DEMANDEUR CESSIONNAIRE

NOM:

PRENOM:

Eric BOGELMANN

Mandataire Judiciaire

Date de naissance:

Lieu de naissance: 53 Avenue Foch

Adresse:

Tel 54000 NANCY

Tél. 03 83 27 66 22 Fax 03 83 27 66 27

SITUATION du DEMANDEUR: (cocher)

artisan taxi

ou société BOUCHE TAXI TLT - A CROIX de PARC PULNOY

Si vous même vous n'exploitez pas personnellement l'autorisation justifier de quelle manière elle le sera -conjoint -salarié -autre 54925

N° de carte professionnelle de taxi:

Jean SANTUCCI

Si le demandeur exerce déjà la profession d'exploitant de taxi en Meurthe-et-Moselle, préciser:

Le nombre d'autorisations de stationnement détenues :

La ou les communes concernées

Le nombre de véhicules taxis

Le nombre de chauffeurs salariés :

n:14

NATURE DE LA DEMANDE

S'il s'agit d'une demande de création ou reprise, le demandeur est-il bien inscrit en n°1 sur la liste d'attente de la commune ?(entourer la réponse correspondante)

OUI

NON

S'il s'agit d'une demande de cession après décès de son titulaire, préciser :

Le nom et le prénom du titulaire
La date du décès :

S'il s'agit d'une demande de cession à titre onéreux d'une autorisation existante dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 20 janvier 1995 préciser :

Le nom et le prénom du titulaire (cédant) *Société TAXIS LORRAINE en liquidation judiciaire*
La date de délivrance de l'autorisation: *avant permis du 10/09/2013 - 2008 à M^{me} Isabelle BERBE*

(Les conditions d'une exploitation effective et continue doivent avoir été vérifiées par le Maire)

MOTIVATIONS DU DEMANDEUR

(raisons économiques - financières - nouveaux marchés - possibilité d'embauche, ...)

Cession d'activité de la société TAXIS LORRAINE en liquidation judiciaire depuis le 10 septembre 2013

Eric ROGELMANN

Mandat:re Judiciaire

Ne pas hésiter à faire joindre au demandeur tout document susceptible d'éclairer la commission
55 Avenue Foch
54000 NANCY
Tél. 03 83 27 66 22 Fax 03 83 27 66 27

AVIS MOTIVE DU MAIRE

AVIS FAVORABLE

Fait à MESSIN le 05/11/14

Le maire (signature et cachet)

[Signature]


Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 12 Septembre 2013

IDENTIFICATION

Dénomination sociale	TAXI TLT
Numéro d'immatriculation	795 149 236 R.C.S. NANCY
Date d'immatriculation	11/09/2013

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège	1 C rue du Parc 54425 Pulnoy
Siège fixé au domicile du représentant légal (domiciliation provisoire)	
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Capital	3 000,00 Euros
Principales activités de l'entreprise	Taxi
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre (Clôture du 1er exercice le : 31/12/2014)
Durée de la personne morale	Jusqu'au 10/09/2112
Constitution	Au greffe du Tribunal de Commerce de NANCY le 11/09/2013
Dépôt d'actes constitutifs	N° 2013A4105 du 11/09/2013
Journal d'annonces légales	Les Tablettes Lorraines du 09/09/2013

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Président

Nom / Prénoms	SANTUCCI Jérôme, Roger
Date et lieu de naissance	Le 23/08/1985 à Nancy (54)
Nationalité	Française
Demeurant	1 C rue du Parc 54425 Pulnoy

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal	1 C rue du Parc 54425 Pulnoy
Activités exercées dans l'établissement	L'activité exercée dans cet établissement est identique aux principales activités de l'entreprise
Date de début d'activité	01/09/2013
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

n. 13

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
DE NANCY SUD-EST
45, RUE SAINTE CATHERINE
54043 NANCY CEDEX
TÉLÉPHONE : 03 83 85 47 72
MÉL. : sie.nancy-sud-est@dgfip.finances.gouv.fr

SARL TAXIS LORRAINE
240 rue de Cumène
54396 NEUFMAISONS

POUR NOUS JOINDRE :
Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16 et mercredi et vendredi de 8h30 à 12h
Réception : (Avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Michel RIBAGNAC
Téléphone : 03 83 85 47 29

Nancy le 04/05/2015

CERTIFICAT

Je soussigné, Michel RIBAGNAC, responsable du Pôle enregistrement de Nancy Sud Est, certifie que la SARL TAXIS LORRAINE, SIREN : 509847711, n'a pas fait enregistrer d'acquisition de licence de taxi depuis l'enregistrement de ses statuts le 07/01/2009.

Pour valoir ce que de droit.

Le Chef de service comptable


Michel RIBAGNAC

114

Juge- commissaire :
Philippe REGNIEZ

Mandataire judiciaire :
Eric BOGELMANN

Liquidation judiciaire de :
SARL TAXIS LORRAINE
240 RUE DE CUMENE
CENTRE D'AFFAIRE ARIANE
54230 NEUVES MAISONS

Dossier n° :41512346
Jugement de Liquidation judiciaire du 10/09/2013

REÇU LE
20 MARS 2015
429
G.T.C. NANCY
12-346

**REQUÊTE AUX FINS D'AUTORISATION DE
CESSION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

A Monsieur le Juge-Commissaire Philippe REGNIEZ

En application de l'article L 642-19 du code de commerce

REÇU LE
24 MARS 2015
2604
G.T.C. NANCY

Le soussigné, Eric BOGELMANN, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de SARL TAXIS LORRAINE, demeurant 53 avenue Foch à NANCY, nommé suivant jugement du Tribunal de commerce de NANCY en date du 10 septembre 2013.

A l'honneur de vous exposer :

Que la société TAXIS LORRAINE a été placée en redressement judiciaire suivant jugement du 16 octobre 2012,

Que cette procédure de redressement judiciaire a été convertie en liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal de commerce en date du 10 septembre 2013,

Qu'il dépend notamment de l'actif de la Liquidation judiciaire l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune de MESSEIN, plus communément appelée Licence de taxi,

Que la société TLT sise 1 C RUE DU PARC - 54425 PULNOY et représentée par Monsieur Jérôme SANTUCCI, propose d'acquérir la licence de taxi précitée pour un montant de 20 000,00€ (vingt mille euros),

Que la Commission Départementale siégeant à la Préfecture de Meurthe et Moselle a émis un avis favorable,

Que la dirigeante, Madame Isabelle BERBE, informée, n'a pas fait part de ses observations,

Qu'en conséquence celle-ci a été invitée à comparaître devant le Juge-commissaire par le Greffe du Tribunal de commerce de NANCY, à l'audience du lundi 16 mars 2015,

Que Madame Isabelle BERBE n'a pas retiré le pli recommandé et ne s'est pas présentée,

Que le prix proposé, bien qu'inférieur aux montants moyens communément admis, peut être considéré comme satisfaisant.

Dans ces conditions, le soussigné requiert, qu'il vous plaise, Monsieur le Juge-commissaire,

De bien vouloir autoriser la cession de l'autorisation de stationnement n° 1 sur la commune de MESSEIN dont bénéficie la société TAXIS LORRAINE, au profit de la société TLT - 1 C RUE DU PARC - 54425 PULNOY et représentée par Monsieur Jérôme SANTUCCI, moyennant le prix de 20 000,00€ (vingt mille euros),

Dire que l'ordonnance sera notifiée par les soins du Greffe et par lettre recommandée avec avis de réception :

- à la gérante : Madame Isabelle BERBE - 89 RUE DU CHAMP MOULIN - RES LES VIEILLES FORGES- 54230 NEUVES MAISONS,
- au cessionnaire : SOCIETE TLT - 1 C RUE DU PARC - 54425 PULNOY,
- au liquidateur : Maître Eric BOGELMANN - 53 AVENUE FOCH - 54000 NANCY

Fait à NANCY, le 18 mars 2015


Eric BOGELMANN

n: 15

ORDONNANCE

Nous, Philippe REGNIEZ, Juge au Tribunal de Commerce de NANCY, Juge-commissaire à la procédure de liquidation judiciaire de :

**SARL TAXIS LORRAINE
240 RUE DE CUMENE
CENTRE D'AFFAIRE ARIANE
54000 NANCY**

Assisté de Monsieur Greffier au Tribunal de Commerce de NANCY,

Vu la requête présentée par Maître Eric BOGELMANN Mandataire judiciaire à la liquidation judiciaire de la SARL TAXIS LORRAINE domicilié 53 avenue Foch 54000 NANCY, et les motifs y exposés,

Vu l'absence d'observations de la gérante, Madame Isabelle BERBE,

Considérant par ailleurs le défaut de celle-ci à l'audience du 16 mars 2015 destinée à l'entendre en ses observations,

Vu les dispositions de l'article L 642-19 du Code de Commerce,

Autorisons la cession de l'autorisation de stationnement n° 1 sur la commune de MESSEIN dont bénéficie la société TAXIS LORRAINE, au profit de la société TLT - 1 C RUE DU PARC - 54425 PULNOY et représentée par Monsieur Jérôme SANTUCCI, moyennant le prix de 20 000,00€ (vingt mille euros),

Moyennant le prix de 20 000,00€ (vingt mille euros),

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception par les soins du greffe :

- à la gérante : Madame Isabelle BERBE - 89 RUE DU CHAMP MOULIN - RES LES VIEILLES FORGES- 54230 NEUVES MAISONS,
- au cessionnaire : SOCIETE TLT - 1 C RUE DU PARC - 54425 PULNOY,
- au liquidateur : Maître Eric BOGELMANN - 53 AVENUE FOCH - 54000 NANCY

Fait à NANCY, le 23/03/2015

François HOCQUET
Greffier Associé

Pour expédition certifié conforme

François HOCQUET
Greffier

